



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du **20 juin 2024**

Voirie :

Un chiffrage a été demandé à *Infratech*, le cabinet de maîtrise d'œuvre mandaté par la commune, pour la réfection des routes suivantes :

- chemin du Félix ;
- chemin des Joncs ;
- chemin de la Grange Carrée ;
- chemin de l'Armont (remises à niveau ponctuelles de la chaussée).

Le montant estimé déterminera les travaux réalisés en fonction du budget alloué.

Conseil d'école :

Un conseil d'école a eu lieu le 18 juin 2024. Environ 190 élèves sont prévus sur le RPI pour la rentrée 2024-25. Ils se répartissent, sur 7 classes (Faramans : 3 ; Joyeux : 2 ; Saint-Éloi : 2).

Une nouvelle enseignante a été nommée à Faramans de façon définitive : Mme GEJDOS Aurélie.

La journée passerelle destinée à faciliter le changement de classe et/ou d'école des enfants du RPI, avec l'aide des élèves de CM2, aura lieu le 28 juin 2024.

Panneaux d'information :

Des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées du secteur pour l'installation de dispositifs d'information lumineux sur la commune.

Un panneau sera installé sur la voie publique pour l'affichage d'informations multiples : administratives, associatives, sécurité, météo, etc.

Un écran tactile sera installé à l'entrée de la mairie, destiné notamment aux affichages administratifs légaux et à la recherche de formulaires administratifs.

Le Conseil Municipal a retenu les devis de l'entreprise CREADIODES à Feillens (01570) :

- pour le panneau d'affichage : 332,50 € TTC par mois en location sur 4 ans ;
- pour l'écran d'affichage légal : 9 991,20 € TTC en achat.

Cette entreprise locale fabrique tous ses produits à Feillens.

Élections législatives 2024 :

Celles-ci auront lieu les **30 juin et 07 juillet** prochains. Le bureau de vote installé en mairie sera **ouvert de 8 h à 18 h**.

Quelques informations sur ces élections : il y a six candidats dans la 2^{ème} circonscription de l'Ain dont nous faisons partie. On comptabilise 36 candidats sur l'ensemble des cinq circonscriptions du département.

Les députés sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Nouvel arrêté sécheresse (18 juin 2024) :

Malgré les pluies abondantes de ces derniers mois, le niveau de l'aquifère Dombes-Sud reste anormalement bas, d'où l'émission d'un nouvel arrêté préfectoral et la prolongation des mesures de restrictions actuellement en cours.

L'état d'**ALERTE RENFORCÉE** concernant les usages domestiques et économiques de l'eau est donc maintenu pour la zone "Dombes-Sud" à laquelle appartient FARAMANS.

Voir aussi le site VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr> .

Sécurité – Vols par ruse :

Des vols par ruse se sont produits sur la commune : il s'agit de personnes qui s'introduisent sous divers prétextes dans un domicile pour commettre des vols.

La municipalité vous conseille la plus grande vigilance.

Ne laissez pas entrer d'inconnus dans votre domicile.

Fermeture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé :

- les mercredis 24 et 31 juillet 2024 ;
- le mercredi 14 août ;
- le vendredi 16 août.

Agenda :

- **Samedi 06 juillet** : les **Sapeurs-pompiers de Faramans** organisent une soirée musicale avec restauration, buvette et soirée dansante.
 - Repas en musique à partir de 19 h, réservations obligatoires auprès de Frédéric RUBAT au 06 07 22 28 39 avant le 30 juin.
 - Bal populaire à partir de 23 h 30.
 - Le feu d'artifice de la commune sera tiré à partir de 23 h.
- **Samedi 13 juillet à 13 h 30** : l'association des **Jeunes de Faramans** vous propose le tournoi de foot « *des Pieds carrés* » (flyer joint).
- **Samedi 27 juillet** : tournoi de pétanque organisé par la **Société de chasse**.